

| | |
|--|----------------|
| Titre : Les métamorphoses de l'autorité | Cote BNF |
| Auteur : Jean de Munck | 4-R-17310 |
| Année-Éditeur : Revue Autrement – Mutation n° 198 - Octobre 2000 p. 21-42 | 2000(N196-198) |

p. 22

Première thèse : notre paradigme conceptuel de l'autorité doit être reformulé. Nous véhiculons encore des conceptions de l'autorité dignes du xix^e siècle, qui nous empêchent de bien saisir l'actualité du problème. Le puissant concept d'autorité qu'avait construit Durkheim nous servira à cet égard de point de repère. Le grand sociologue français construisait sa problématique en termes de conformisme moral et d'intériorisation de la loi. Les débats théoriques et les évolutions sociales rendent cette approche insuffisante. Malgré son profond enracinement dans la mentalité française du xi^e siècle, nous ne pouvons rêver d'un grand retour à l'autorité républicaine. Nous devons plutôt poser la question comme ie propose Jean-Daniel Reynaud, c'est-à-dire dans les termes d'une théorie non du conformisme mais de la régulation sociale. À cette aune, l'autorité apparaît inéluctablement duale et processuelle, divisant et composant sans cesse une régulation autonome et une régulation de contrôle.

Si la première thèse propose un changement de paradigme, la seconde thèse propose d'en faire usage pour jeter un regard neuf (et risqué) sur les mutations contemporaines de la figure de l'autorité. Si on peut, avec Weber, décrire le mouvement long de la modernisation comme une dynamique de rationalisation de l'autorité, encore faut-il distinguer entre au moins deux modèles de rationalité. Le premier, qui fut bien thématé par Weber, formalise la régulation de contrôle (sous la forme du règlement et du plan) et marginalise la régulation autonome. Il a orienté, jusqu'aux années 1960, la trajectoire des sociétés modernes et a été bien thématé par les sciences sociales. Le second modèle est nouveau et mal connu. Pour le dire en bref, il formalise la régulation autonome et procéduralise la régulation de contrôle. Nous pouvons sur la base d'indices convergents, faire l'hypothèse que nos sociétés sont en train de basculer du premier au second modèle, L'autorité s'en trouve profondément transformée.

Ces deux déplacements ne sont pas sans conséquences pratiques. Je conclurai cet article en esquissant quelques-unes d'entre elles pour la problématique normative de l'autorité démocratique. Quand change la figure de l'autorité, toutes les coordonnées du politique se modifient, et avec elles les perspectives de réalisation du projet d'émancipation qui continue d'habiter notre conscience d'hommes modernes. C'est cette situation pratique nouvelle que nous devons à présent commencer à élucider.

Précision préalable, afin de prévenir tout malentendu: l'autorité dont je parlerai ici est celle qui est liée à un ordre hiérarchique légitime. Cette définition « webérienne de l'autorité la distingue de la violence et du pouvoir. Certes, l'autorité contient de la violence, mais elle en limite l'exercice par la règle et la légitimité. Certes, on peut dire que l'autorité exerce un pouvoir, mais à la condition de préciser qu'il s'agit d'un pouvoir institué, stabilisé au coeur d'un faisceau d'attentes, et non point de la marge d'action discrétionnaire dont un acteur peut disposer pour « faire une différence ». Lorsque nous parlons aujourd'hui de « crise de l'autorité », il me semble que nous visons ce concept-là de l'autorité.

Une autorité divisée et composée

p. 27

Le point de départ de Reynaud tient dans un constat simple de la sociologie des organisations du xx^e siècle : le travail réel effectué par les « exécutants » ne correspond jamais totalement aux prescriptions des autorités. Pour le dire en d'autres termes, nous devons distinguer entre un système « formel » de travail (officiel, explicite, affiché) et un système « informel » (officieux, spontané, clandestin, parallèle). Des travaux pionniers de la sociologie industrielle américaine à la sociologie de Crozier, cette distinction a été déclinée sous de multiples formes et fait l'objet d'un large consensus.

[...]

En effet, beaucoup d'auteurs ont d'abord été tentés d'identifier l'informel à l'affectif à la tradition ou à l'intuition, réservant la rationalité à la règle formelle et explicite. Reynaud montre que cette interprétation est en réalité intenable. La part non prescrite et informelle du travail se révèle tout aussi rationnelle que sa part prescrite et formelle. Les collectifs d'exécutants disposent d'une authentique connaissance des situations de réalisation de la tâche, et les normes internes à leur groupe sont des normes légitimes et efficaces sur le plan rationnel.

[...]

Refusant ces partis pris épistémologiques et métaphysiques, Reynaud tire une remarquable conclusion:

La tradition sociologique oppose le système officieux (ou informel) et les règles officielles (ou affichées). Ne faudrait-il pas plutôt voir dans les règles effectives le résultat, incertain et fluctuant, de la rencontre (du compromis, de l'affrontement) de deux sources de régulation: régulation autonome et régulation de contrôle?

En parlant de deux types de régulation, il s'agit d'affirmer à la fois la rationalité et l'effectivité de l'une et de l'autre. En maintenant une distinction entre contrôle et autonomie, il s'agit d'insister sur leur hétérogénéité de fonctionnement, allant jusqu'à la contradiction et au conflit.

Cette distinction entre deux types de régulation n'est en rien réservée au champ du travail. Elle vaut aussi dans le champ de la famille, du droit ou de l'action publique. Elle n'est pas non plus spécifique à notre société moderne. Elle se présente chaque fois

qu'un individu ou un groupe a la capacité d'intervenir dans le fonctionnement, l'organisation, l'activité d'un autre groupe. Elle est donc une caractéristique universelle de la structure de la relation d'autorité en tant que telle.

L'autorité divisée et composée qui émerge de ce schéma nous oblige à rompre avec l'imaginaire, si prégnant en Occident et magnifiquement explicité par Durkheim, qui fait de l'autorité le point d'unification du social, l'opérateur de la conjonction du réel et du rationnel. Le nouveau schéma de l'autorité est lié à la division du social, enfin assumée par la sociologie. En conséquence, il est toujours vain de vouloir refermer l'autorité de contrôle sur elle-même. Une autorité de contrôle ne peut fonctionner qu'en intégrant réflexivement, dans son schéma cognitif et pratique, l'irréductible part d'autonomie des subordonnés. Inversement, la régulation dite « autonome » n'est jamais totalement autonome: elle doit

intégrer le moment de l'extériorité du contrôle dans sa définition d'elle-même. C'est pourquoi le rêve d'une démocratie radicale, qui abolirait l'autorité au profit de la société des égaux, apparaît finalement aussi irréaliste que le mthé inverse de la maîtrise totale.

L'autorité qui vient

p. 33

Mais cette étonnante promotion de la régulation autonome ne doit pas être confondue avec une quelconque disparition de la régulation de contrôle. Rien ne serait plus faux que la méconnaissance de sa persistance, au plan factuel, et au plan rationnel, de sa nécessité. La régulation de contrôle demeure dans le modèle rationnel-négocié, mais sous une forme qui la rend méconnaissable.

D'abord, le contrôle prend désormais la forme privilégiée du cadrage cognitif et symbolique de l'action autonome. Ce mode de contrôle s'oppose frontalement à la commande par instructions et règlements qui caractérisait le modèle formaliste d'autorité. Il ne s'agit plus de fixer ex ante ce qu'il convient de faire, mais de déterminer [es limites du négociable (c'est-à-dire les principes, les objectifs, les références que doit respecter une négociation)]. Ainsi, par exemple, une direction d'entreprise encourage des prises de parole et des négociations entre employés dans des Cercles de délibération collective. Mais cette promotion de l'informel et de l'horizontal doit ultimement servir l'amélioration de la productivité de l'entreprise (et non conduire à la problématisation de la hiérarchie des salaires, par exemple). C'est pourquoi les cercles de qualité sont fortement cadrés par des médiateurs professionnels qui veillent au respect des limites du négociable, sur un mode non autoritaire cependant. De même, la valorisation de l'autonomie des travailleurs et la disparition des chaînes hiérarchiques vont de pair avec un intense travail de cadrage des motivations, qui passe par une promotion de la culture d'entreprise, par un activisme communicationnel et par des techniques psychosociologiques (entretiens réguliers., culture du « bilan » individuel, offre de services psychocliniques, etc.). En empruntant une expression de Bourdieu, nous pourrions dire que, dans la nouvelle configuration la régulation de contrôle s'exerce plus par la voie d'une douce « violence symbolique » que par la voie de la contrainte.

En second lieu, le contrôle a tendance à disparaître du champ de la visibilité sociale. Dans la mesure où il cadre l'action à distance et en différé plus qu'il ne la régit dans le moindre détail, il existe sous forme de dispositifs culturels, normatifs, cognitifs et objectaux plutôt que sous la forme incarnée de la grande personne revêtue des attributs de la souveraineté (le père, le patron, le maître d'école...). Si la rationalisation de l'autorité a signifié, en régime bureaucratique, une objectivation de la place de chacun dans la « pyramide » des pouvoirs et donc une visibilisation forte de l'autorité, le régime nouveau de contrôle rend possible le libre jeu des pouvoirs en les déliant du carcan des règles, tout en cherchant à contrôler la distribution des ressources et des opportunités d'action, matérielles et informationnelles. Un dispositif de contrôle idéalement « intelligent » est précisément celui qui parvient à réguler un ensemble complexe d'interactions autonomes sans jamais, au sein du dispositif lui-même, rendre visible la régulation de contrôle via un rôle objectif, ou la représenter dans une symbolique de la hauteur, ou l'incarner dans une personne ou un groupe. Tapie dans les objets, enveloppante et rusée, l'autorité qui vient préfère la suggestion lente et insistante aux impératifs brefs et sans réplique possible, les contrôles indirects aux censures trop visibles.